

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **10/10/2015**

que la convocation du Conseil avait été faite **02/10/2015**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **9 octobre 2015**

L'an deux mil quinze

Le **NEUF OCTOBRE** à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, COQUARD Cédric**

Etait absent : **M. FREZARD Denis**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Objet : EXTENSION DU BATIMENT COMMUNAL A DESTINATION D'UNE MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire expose au Conseil Municipal les différentes entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 9 voix pour, porte son choix sur les entreprises suivantes :

- Lot 1 :	MACONNERIE	20 361.80 €	Entreprise MB2C
- Lot 2 :	ETANCHEITE	10 509.80 €	Entreprise BRISARD
- Lot 3 :	MENUISERIES EXT	7 150.40 €	Entreprise PETETIN
- Lot 4 :	MENUISERIES BOIS	2 323.30 €	Entreprise PETETIN
- Lot 5 :	CLOISON-PLAFOND	10 300.80 €	Entreprise JLG
- Lot 6 :	CARRELAGE	3 584.00 €	Entreprise JP Carrelage
- Lot 7 :	ELECTRICITE	5 487.00 €	Entreprise DENOIX
Honoriaires (architecte + MO)		8 000.00 €	

TOTAL 67 717.10 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNNEY

